

Commission de suivi de site

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Réunion de la CSS le 19 Mai 2016

A Saint-Vulbas

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

Mme Pascale PREVEIRAULT Préfecture du département de l'Ain – Sous-Préfète de Belley
M. Patrick MARZIN DREAL – Chef de l'Unité Départementale de l'Ain
M. Jérémy TESTA SID-PC – Adjoint au chef

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

M. Daniel MARTIN Mairie de Blyes – Maire
M. Jacques ROLLAND Mairie de Saint-Vulbas – Adjoint au Maire
M. Daniel FABRE Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain – Vice-Président

Les membres du collège des « exploitants »

Mme Cécile JOLY-ANDRE Speichim Processing – Responsable HSE
M. Yannick ROUBY TREDI – Directeur
M. Philippe MOY SIEGFRIED – Directeur

Les membres du collège des « riverains »

M. Hugues de BEAUPUY Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – Directeur
M. Jean-Paul ANDRE Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain – Vice-Président
M. Jimmy DUFOURCET Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – Président
M. Claude CASSE FRAPNA

Les membres du collège des « salariés »

M. Eric PLANTARD SIEGFRIED – Opérateur de production – CHSCT
M. Frédéric BIDAUD TREDI – Agent de maîtrise four - CHSCT

Assistaient également à la réunion

M. Philippe ANTOINE DREAL – Inspecteur des installations classées
Mme Brigitte DUBOIS SID-PC – Adjointe au chef
Mme Alyzée COURBIS SID-PC – Stagiaire
Mme Ines QUINTY Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – Responsable HSE

Compte rendu de la réunion

Compte rendu approuvé à la CSS du 20 juin 2017

La séance est ouverte par Mme PREVEIRAULT, Sous-Préfète de BELLEY.

Mme PREVEIRAULT rappelle brièvement l'historique de la CSS et de ses membres ainsi que sa vocation. La CSS a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 pour 3 sites (TREDI, Speichim Processing et BASF Pharma). Cet arrêté a été modifié par arrêté préfectoral du 11 avril 2016 pour prendre en compte la reprise de l'activité de BASF Pharma par SIEGFRIED et les changements au sein des collèges des salariés et des collectivités territoriales (présence du Conseil Régional).

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2015,*
- *Présentation par les exploitants (Speichim Processing, SIEGFRIED et TREDI) :*
 - o *Du bilan environnemental*
 - o *Des modifications ou projets de modifications des installations*
 - o *Du rapport environnemental de la société ou du groupe*
- *Présentation des actions de la DREAL et des évolutions réglementaires*
- *Questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan de la société Speichim

Mme JOLY-ANDRE présente :

- Présentation de Speichim processing
 - Filiale du groupe Sèché Environnement
 - Activités principales : régénération de solvants et purification d'intermédiaires de synthèse
 - Implantations : 4 sites dont 3 en France et 1 en Espagne. Le site principal est celui de Saint-Vulbas.
 - Effectifs : 150 salariés dont 65 sur le site de Saint-Vulbas.
 - Clients : la majorité se trouve en Europe.
 - Evolution du chiffre d'affaire et du tonnage traité sur le site de Saint-Vulbas : l'année 2015 est en retrait en raison d'un marché complexe (baisse du prix des solvants liée à la baisse du prix du pétrole) d'une part et d'un incident pénalisant d'autre part. Un retour à la moyenne est prévu pour 2016.

- Incidents et accidents 2015 :
 - 1 accident du travail sans arrêt.
 - Incident du 15/01/2015 :

Départ de feu au niveau d'une chaudière électrique située à l'extérieur de l'atelier St-Vulbas 2 (SVB2). L'incendie a été maîtrisé par les ESI (Equipier de Seconde Intervention) en moins de 10 minutes et les installations mises en sécurité. L'incendie est dû à une fuite du fluide thermique qui a imbibé le calorifuge. Il s'est propagé aux chemins de câbles qui alimentent l'ensemble de l'atelier SVB2 ce qui a entraîné un arrêt de 3 semaines.

Aucune conséquence humaine et environnementale mais perte financière de 400 k€ dont environ $\frac{3}{4}$ dus à la perte d'exploitation.

La chaudière a été remise en état et déplacée.
 - 2 plaintes odeurs signalée par SIEGFRIED : difficulté à maîtriser les odeurs pour les produits à seuil olfactif très bas (<1 ppm). Chaque plainte est enregistrée et traitée et des vérifications sont effectuées.

- Etat d'avancement des compléments de l'Etude de Dangers (ED) :
 - Compléments demandés par la DREAL suite au porter à connaissance déposé par Speichim en 2014 pour un mélange de produits.

Ces compléments portaient sur la méthodologie adoptée pour définir le produit toxique retenu pour la modélisation (produit toxique le plus pénalisant) : prise en compte du couple toxicité/volatilité dans le choix du produit.

Des scénarios de rupture de tuyauteries ont été modélisés et de nouveaux rayons de dangers ont été définis. La mise en place d'une détection de produit toxique a été proposée comme barrière instrumentée de sécurité.

Il est également proposé dans ces compléments la mise en place d'un POI commun avec les entreprises voisines (SIEGFRIED et SPI) : accord à formaliser.

- Programme d'actions de réduction des risques :
 - Formations sécurité : risque incendie (50 % des ESI ont reçu une formation du GESIP sur feu réel), risque chimique, recyclages, POI et HAZOP.
 - Exercices
 - Etude séisme
 - Plan de modernisation des installations

- Events cas feu au niveau des bacs de stockage : 4 installations en 2015, 8 en 2016.
 - Organes de sécurité, EPI.
- Risques chroniques : surveillance environnementale
 - Nappe : Rien à signaler sur la qualité de l'eau et sur le réseau enterré. Réfection préventive du résinage de la fosse SVB1.
 - Rejets dans l'eau : Rien à signaler. Arrêté préfectoral complémentaire : modifications de fréquences et de VLE.
 - Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : démarche initiée en 2012.
2014-2015 : Mise en place des solutions proposées dans l'ETE (Etude Technico-Economique) notamment travail en circuit fermé sur les unités de distillation avec la mise en place de 2 groupes froids et d'échangeurs sur les pompes à vide ce qui permet de ne plus envoyer les eaux à la station d'épuration (collecte et incinération).
2016 : Fin de la surveillance pérenne et rapport.
 - Consommation d'eau : essentiellement pour le refroidissement. Le principal contributeur est le poste de refroidissement SVB2 avec 40 à 50% de la consommation en eau.
Il a été décidé de travailler en circuit fermé sur ce poste en utilisant, via un réseau secondaire, le groupe froid mis en place dans le cadre de la démarche RSDE. Cela devrait permettre de diminuer la consommation de 40 % par rapport à 2012.
 - Rejets dans l'air : 3 points de rejets contrôlés dont 1 non conforme : installation de traitement des COV par oxydation thermique. Les causes de cette déviation sont recherchées et des améliorations sont mises en place notamment sur la maîtrise de la consommation en azote, la maintenance...
- Actualités administratives :
 - 3 inspections DREAL en 2015 dont une suite à l'incendie de la chaudière. Il y a eu des remarques mais pas de mise en demeure.
 - Instruction des compléments à l'ED.
 - Arrêté préfectoral complémentaire rejets dans l'eau.
 - Prise en compte de la Directive Seveso 3 (rubriques 4000) : le site devrait rester seuil haut
 - Sûreté : Evaluation du site selon le guide de l'Ineris et renforcement de quelques consignes.
Inspections DREAL et Gendarmerie.
- Dossiers en cours :
 - Evaluation des Risques Sanitaires
 - Compléments à l'ED : Mesures de Maitrise des Risques à préciser
 - Projet d'Arrêté Préfectoral Complémentaire Air
 - Seveso 3 : Rubriques 4000.
- Modifications des installations : poursuite du programme pluriannuel selon l'échéancier.

Bilan de la société SIEGFRIED

M. MOY présente :

- Présentation de SIEGFRIED
 - Activités : Fabrication de principes actifs pharmaceutiques (API), de produits intermédiaires et de médicaments finaux (commercialisés par les clients) : le site travaille sur les nouvelles molécules et sur les produits génériques.
 - Origine : Siegfried est une entreprise Suisse fondée il y a 140 ans. Elle met en œuvre une stratégie de croissance externe depuis 2008-2009 avec plusieurs rachats dont, en 2015, les sites BASF sciences de la vie.
 - Implantation : Implantation mondiale avec une forte présence en Europe.
 - Effectifs : 2 400 salariés dont 150 à St-Vulbas.
 - Prestataire de services dans l'industrie pharmaceutique pour les étapes intermédiaires du développement situées entre la découverte de nouvelles molécules et leur commercialisation.
 - Site de St-Vulbas : Pas de changement d'activité sur le site suite au rachat : Fabrication de principes actifs et d'intermédiaires avancés principalement dans les domaines thérapeutiques du Diabète et du SIDA et rétrovirus.

- Incidents et accidents 2015 :
 - 3 accidents du travail en 2015 dont 2 avec arrêt.
On observe une amélioration des résultats.
 - Incidents : Pas d'évènement majeur en 2015 mais des incidents (locaux électriques) qu'il est important d'analyser pour pouvoir travailler sur des actions de prévention.

- Résultats environnementaux :
 - Air :
Emissions de COV : une non-conformité des rejets de l'installation de traitement par traitement thermique a été constatée ; elle a fait l'objet d'une mise en demeure du 24 février 2015.
Un plan d'action a été mis en place, mais les analyses effectuées en octobre 2015 sont non conformes malgré les améliorations.
L'installation concernée est mise à l'arrêt en novembre 2015 et redémarrage après mise en conformité.
Le dernier contrôle a révélé des rejets conformes mais un travail est réalisé sur la fiabilité des installations pour que la situation ne se reproduise plus.

Les autres paramètres sont conformes.

Evaluation des Risques Sanitaires des émissions de COV demandée par la DIRECCTE lors de la CSS du 15 mars 2015, suite à la non-conformité, réalisée. L'étude conclut à l'absence d'impact sanitaire significatif.
 - Rejets aqueux : Dépassements ponctuels sur les paramètres Zinc et hydrocarbures légers : des travaux sont en cours pour traiter ces paramètres en amont.
Les autres paramètres sont conformes.
Traitement sur charbon en amont (AOX et toluène) : installation à optimiser.
Une demande a été faite pour augmenter les rejets vers la station d'épuration du PIPA.
 - Déchets : l'usine produit 6 630 tonnes de déchets pour quelques dizaines de tonnes de produits finis fabriqués provenant du fait qu'il ne peut pas y avoir de recyclage en raison de la pureté des produits mis sur le marché et des

nombreux lavages des installations par des solvants nécessités par le process de production et les bonnes pratiques de fabrication.

- Conformités réglementaires :
 - Changement de raison sociale
 - 4 inspections DREAL dont 1 contrôle inopiné des rejets de COV et 1 inspection sur le thème de la sûreté avec la gendarmerie.
 - Dossiers en cours :
Prise en compte de la Directive Seveso 3 (rubriques 4000).
Demande de déclassement de l'oxydateur thermique qui ne servira plus qu'au traitement des COV.
Projet de travail 7 jours sur 7.

- Perspectives 2016
 - Investissements :
2 cuves de solvants vrac pour diminuer la manipulation de petits contenants.
Mise en place d'actions concernant la manipulation des produits dangereux pour réduire les risques.
 - Etudes environnementales :
Fiabilisation des installations de traitement des rejets gazeux et aqueux.
Diminution des consommations énergétiques.
 - Sécurité : améliorer les comportements humains face aux risques pour diminuer les accidents de travail. Ce travail est en ligne avec les valeurs du groupe pour lequel la protection des salariés est l'objectif n°1.

- Questions :
 - M. MARZIN demande des informations sur la situation financière et industrielle du site de St-Vulbas.
M. MOY indique que l'activité de 2016 est un peu faible en raison de l'intégration du site dans le nouveau groupe mais qu'un rebond est attendu en 2017.
Le chiffre d'affaire prévisionnel pour 2016 est de 40 M€ mais ne reflète pas forcément la réalité car le site fonctionne en sous-traitance du site de Suisse avec lequel il existe un contrat de production.
Il ajoute que l'activité du site de St-Vulbas n'était pas stratégique pour BASF mais se trouve au cœur de l'activité de SIEGFRIED. De plus le change du Franc Suisse par rapport à l'Euro est favorable au site.
SIEGFRIED se base sur la qualité des équipes et accorde une grande importance à l'Homme. L'entreprise propose de nombreuses formations et considère que tout salarié doit trouver son compte en termes d'évolution professionnelle.

Bilan de la société TREDI

M. ROUBY présente :

- L'établissement :
 - Créé en 1976, autorisé par arrêté préfectoral modifié de 1995.
 - Activités :
 - **Traitement thermique et valorisation de déchets industriels dangereux** avec une spécialisation dans le traitement des produits fortement halogénés dans un four spécifique fonctionnant à 1 200 °C. Le site a développé en interne une nouvelle activité depuis 2015 : Régénération de saumures bromées qui amène une évolution du métier vers le recyclage.
Valorisation de gaz à effet de serre.
Traitement des piles au lithium.
 - **Traitement des transformateurs** fonctionnant aux PCB : activité en déclin en raison de la disparition du PCB. Le site propose l'évolution de l'activité vers la maintenance préventive et curative des transformateurs.

- Le bilan d'activités :
 - Déchets traités : 42 000 tonnes en 2015 dont 85% par incinération.
 - Déchets produits : 40 % de déchets valorisés (Brome, gaz à effet de serre et métaux) et 60% de déchets ultimes (mâchefers et boues).
L'objectif 2016 est de diminuer le taux de déchets ultimes.
 - Chiffre d'affaire en baisse depuis 2010 (26,5 M€ en 2015), résultat opérationnel courant de 2015 négatif. Un retour à l'équilibre est prévu pour 2016.

- Le bilan environnemental :
 - Air : La maîtrise opérationnelle a permis une nette amélioration des rejets atmosphériques avec une diminution du nombre d'heures de dépassement (< Nombre d'heures de dépassements autorisées par an).
 - Eau : nette amélioration des rejets aqueux avec une diminution du nombre de dépassements.
Phosphore : Les dépassements ne sont pas liés au fonctionnement du process.
MES : Le dépassement est lié au nettoyage des canalisations pendant un arrêt de l'installation.
 - Conclusion sur les rejets : TREDI commence à récolter les fruits du travail réalisé.
 - Surveillance des PCB dans le Rhône par surveillance de la faune (corbicules).
 - Surveillance des lichens pour les paramètres dioxines et métaux.
 - Prévention et réduction des risques :
Plusieurs actions mises en œuvre dont
 - l'installation d'un ICP (Spectrométrie à plasma à couplage inductif) en ligne pour le contrôle en continu des rejets aqueux (innovant),
 - le confinement de la fosse qui a un impact positif sur les nuisances olfactives,
 - l'installation d'un filtre presse qui permet la diminution des déchets produits (boues),
 - la mise en place d'un système de vidéosurveillance...
 - Incidents et accidents :

1 incident en 2015 : déversement accidentel de boues sans conséquences humaines et environnementales mais renforcement de la surveillance de la nappe phréatique pour contrôler le bon fonctionnement de la barrière hydraulique en place et l'absence d'impact en sortie de site.

3 incidents en 2016 sans conséquences environnementales :
Incendie sur la colonne à distiller le perchloroéthylène (activité PCB).
Le feu est resté confiné dans la colonne ainsi que les eaux d'extinction, les fumées ont été traitées par le système de captation de l'atelier.
Action corrective : mise en place d'un système d'inertage à l'azote.

Explosion dans le décendreur du four rotatif causée par du carbure de calcium (réagit au contact de l'eau) non détruit.
Action corrective : Révision des procédures relatives à l'acceptation et au traitement de déchets en petits conditionnements.
TREDI est en litige avec le client concernant cet incident.

Déversement accidentel d'une cuve causé par une vanne fuyarde.
Le contenu s'est déversé dans la rétention.

- Engagement dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité : 4 engagements avec mise en place des actions par un comité de salariés volontaires.
- Les modifications ou projet de modifications des installations :
 - Dossier de demande d'autorisation déposé en janvier 2015 jugé non recevable : l'administration est en attente de compléments.
 - Etude de dangers : l'administration est en attente de compléments.
 - Porter à connaissance : activité de régénération du brome et filtre presse.
 - Prise en compte de la Directive Seveso 3 (rubriques 4000).

M. MARZIN précise que l'année 2016 porte sur l'amélioration de la surveillance environnementale et qu'il existe actuellement une différence entre les dispositions de l'arrêté préfectoral et la réalité. Il précise que l'interprétation des données concernant les lichens est difficile.

Une action va être menée pour ajouter à la surveillance environnementale la surveillance de la qualité des sols par la réalisation d'un plan d'échantillonnage pertinent et le prélèvement de végétaux sur des zones à déterminer. Les résultats pourront conduire à modifier les prescriptions concernant les rejets.

Des données environnementales sont déjà à disposition, il s'agit aujourd'hui de les utiliser et d'obtenir des données supplémentaires qui permettront de repérer les signatures particulières de l'impact de l'activité du site de TREDI sur l'environnement fortement industrialisé qu'est le PIPA. Cela permettra de déterminer l'impact réel du site sur le PIPA et de définir un plan de surveillance environnementale et des prescriptions adaptés au site et à son environnement.

M. MARZIN revient sur les dossiers en cours et souligne que pour pouvoir faire face aux exigences réglementaires et environnementales, il est souhaitable que l'activité du site se stabilise.

M. ROUBY explique que la difficulté provient de l'activité transformateurs qui est en fin de vie ; il est donc nécessaire de développer rapidement l'activité du site pour compenser et pérenniser l'activité de TREDI. Il précise que ce développement est réalisé en prenant en compte l'environnement et qu'une partie des contrôles effectués actuellement ne sont pas encore prescrit.

- Questions :
 - M. de BEAUPUY demande si les transferts de propriété de Totalgaz ont été faits.
M. ROUBY indique que cela doit être réalisé avant septembre 2016.

DREAL

M. ANTOINE présente :

- La DREAL :
 - Fusion des DREAL Auvergne et Rhône-Alpes : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (nom provisoire)
 - Les unités territoriales deviennent des unités départementales
- Le cadre réglementaire et les inspections réalisées pour chacun des sites :
 - Speichim processing

- 5 inspections dont une suite à l'incendie de la chaudière, une autre sur le thème de la malveillance et une action nationale sur les détecteurs de gaz.

- Dossiers :

- Porter à connaissance « DCM-DMF » : délai d'instruction de 18 mois en raison de l'attente de compléments – avis favorable.

- Arrêtés Préfectoraux Complémentaires (APC) :

Eau :

Autorisation de l'augmentation des flux rejetés à la STEP du parc industriel.

Air :

Modification des modalités de l'autosurveillance essentiellement.

Les APC modifient l'arrêté préfectoral original. La DREAL consolide l'arrêté préfectoral au fil des modifications et tient à disposition en Préfecture l'arrêté préfectoral consolidé.

- Révision des effets toxiques dans l'Etude de Dangers :

La méthodologie de choix du produit toxique de référence pour le site résulte de la combinaison de la toxicité et de la volatilité.

La modélisation avec le produit de référence entraîne une augmentation du périmètre d'exposition au risque (PER) toxique pour les effets irréversibles essentiellement.

Un travail est en cours avec l'exploitant pour trouver des Mesures de Maitrise des Risques (MMR) permettant d'exclure du PPRT les plus grandes distances du PER (distances qui seront prises en compte pour dimensionner le PPI).

- ERS :

L'étude a été jugée non recevable car pas assez prospective. Par ailleurs elle se base sur la capacité de production actuelle qui est inférieure à la capacité autorisée.

- SIEGFRIED

- 5 inspections dont 2 sur les rejets en COV avec 1 contrôle inopiné. Les thèmes de la malveillance et des détecteurs de gaz ont été traités, en lien avec les priorités définies pour l'action de l'inspection des ICPE.

- Dossiers :

- Changement d'exploitant : soumis à autorisation du Préfet avec avis du CODERST pour les sites Seveso.

- Eau : demande d'augmentation des flux rejetés à la STEP PIPA.

- URE (Unité de Récupération d'Energie)

Elle est actuellement autorisée pour le traitement des COV gazeux et des solvants liquides.

L'exploitant a déposé une demande d'arrêt du traitement des solvants liquides et de déclassement au titre de la rubrique concernée (rubrique 2770).

La difficulté est la mise à jour des prescriptions de valeurs limites d'émission (VLE) et de la surveillance par rapport à cet arrêt.

- Etude de Dangers : Les MMR complémentaires proposées par BASF pour diminuer l'aléa ont fait l'objet d'un premier rapport de la DREAL auquel SIEGFRIED a répondu en apportant des modifications, puis d'un second rapport en cours de traitement chez l'exploitant.

➤ TREDI

- Changement d'inspecteur référent
 - 3 inspections dont une sur les risques chroniques ayant conduit à une mise en demeure (problématiques de durée de stockage et d'indisponibilité des appareils de mesure), une sur le thème de la malveillance et une suite à l'incendie de la colonne à distiller qui a fait ressortir un problème au niveau du POI (mis en œuvre mais non formellement déclenché).
 - Dossiers :
 - Dossier de demande d'autorisation d'extension jugé non recevable. M. ANTOINE précise que l'autorisation temporaire de 33.000 t/an pour le four rotatif est caduque (retour au 24 000 t/an autorisées) et que le dossier de cessation d'activité de Totalgaz est clôturé et le procès verbal de récolement établi.
 - Porter à connaissance relatif au traitement des saumures bromées
 - Etude de Dangers :

TREDI a été classé Seveso seuil haut en 2010 suite à une modification de la nomenclature des installations classées. L'instruction de l'étude de dangers, dont la 1ère version a été transmise fin 2013, a pris du retard.

Un premier rapport d'examen a été rendu en mai 2014 qui a conduit à la transmission d'une deuxième version de l'étude de dangers en avril 2015 dont le rapport d'examen a été rendu en janvier 2016 concluant à un niveau de risque non acceptable en particulier au niveau de l'atelier gaz spéciaux.

TREDI doit proposer des MMR.

M. MARZIN précise qu'il s'agit d'un dossier volumineux et complexe et que le passage au régime Seveso demande beaucoup de travail à l'exploitant et à l'inspection des installations classées.
- Les thématiques 2016, communes aux trois sites :
 - Rubriques 4000
 - Inventaire Seveso 3
 - Problématiques « perte d'alimentation électrique » (action nationale)
 - Suites données aux inspections malveillance
 - Utilisation du logiciel GIDAF pour les déclarations de l'exploitant : déploiement en cours des modules légionelles et eaux souterraines
 - Le PPRT :
 - Objectif national de 100 % des PPRT approuvés fin 2017
 - L'objectif pour PIPA est l'approbation du PPRT fin 2017 avec une remise des derniers documents relatifs aux études de dangers en juin 2016 pour que la carte des aléas soit arrêtée en septembre-octobre 2016, permettant la prescription du PPRT.

Questions diverses

M. de BEAUPUY réagit concernant le dossier K-Line qui a perturbé la DREAL pour rebondir sur le dossier NUNCAS qui est actuellement en cours d'instruction et qui demande à être traité rapidement car porteur d'emplois nouveaux. Il convient de l'importance du PPRT, mais insiste sur le fait que son élaboration ne doit pas occulter le traitement des dossiers actuels, dont dépendent des projets réels à échéance immédiate.

M. MARZIN précise que le dossier NUNCAS a été déposé récemment et qu'il s'agit également d'un dossier prioritaire. Toutefois une priorité a été définie par le ministère pour l'avancement du PPRT avec un objectif de 100 % des PPRT approuvés d'ici fin 2017 sachant qu'il faut compter environ 1 an entre la définition du périmètre d'étude et l'approbation du PPRT. Il y a beaucoup de travail à fournir pour le PPRT du PIPA à commencer par la **définition du périmètre d'étude (échéance incontournable : octobre 2016)** à partir des périmètres définis dans les études de dangers des 3 sites dont l'aboutissement est le suivant :

- SIEGFRIED :
Pratiquement abouti avec une forte réduction des zones d'aléas et un périmètre restreint à affiner avec les dernières propositions de l'exploitant ;
- SPEICHIM :
3 scénarios sont inacceptables et l'exploitant doit valoriser les MMR existantes dans l'évaluation des risques, et si nécessaire mettre en place des MMR complémentaires permettant l'exclusion du PPRT des scénarios dont les zones d'effets sont les plus grandes.
- TREDI :
Plusieurs scénarios sont inacceptables sur l'installation de traitement des gaz spéciaux et TREDI doit faire des propositions de MMR complémentaires avant fin mai.
M. MARZIN précise que l'Etat est en mesure de prescrire l'obligation de mettre en place des MMR complémentaires.
Dans le cadre du PPRT, l'exploitant a 5 ans maximum pour mettre en œuvre les nouvelles MMR.

Le dossier NUNCAS est classé en priorité après le PPRT s'agissant d'un nouvel établissement ayant un impact positif sur le développement économique et sera traité en parallèle.

M. MARZIN indique qu'il y aura une réunion de la CSS début octobre 2016 pour la prescription du PPRT puis des réunions CSS ou POA (personnes et organismes associés) périodiques pour son élaboration.

Après l'approbation du PPRT il y aura la phase de mise en œuvre du PPRT dite "post PPRT".
L'ordonnance du 25/10/2015 donne la possibilité aux industriels de rester en place dans les zones d'expropriation ou de délaissement. Cela est plus facile à appliquer pour les zones d'effets toxiques (zones d'aléas les plus importantes dans le cadre du PPRT du PIPA) car les mesures à mettre en œuvre pour la protection des salariés sont plus faciles que les mesures à mettre en œuvre dans des zones de surpression.

Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, les exploitants devront informer l'administration de leur décision de rester en place et des mesures qu'ils envisagent de mettre en place pour la protection des salariés vis-à-vis des phénomènes dangereux qui les impactent.

L'expropriation et le délaissement restent néanmoins des issues possibles.

Pour financer la mise en œuvre des mesures de protection, l'Etat utilisera l'enveloppe financière initialement prévue pour les mesures foncières ; le financement sera assuré dans le cadre de la convention tripartite constituée par l'Etat, les industriels et les collectivités territoriales.

La mise en place du dispositif pourrait durer environ 1 an.

La définition de l'enveloppe financière du coût des mesures foncières nécessitera l'intervention de France Domaine dans les établissements potentiellement concernés, pendant la période d'élaboration du PPRT.

M. de BEAUPUY demande s'il y a eu des contentieux sur d'autres PPRT et si ceux-ci sont suspensifs. M. MARZIN répond qu'au niveau de la région il y a eu environ 2 à 3 % des dossiers portés devant le tribunal administratif mais que les contentieux ne sont pas suspensifs.

M. DUFOURCET revient sur le fait que la société ASTR'IN ne se trouve plus dans la zone des effets létaux de SIEGFRIED ; or M. MARZIN indique qu'il y aura des zones d'expropriation et de délaissement. M. DUFOURCET souhaite échanger avec la DREAL sur le sujet car il a besoin d'une visibilité par rapport au devenir de son site.

M. MARZIN répond qu'il peut y avoir des zones d'expropriation et de délaissement par superposition des zones d'effets des 3 sites. La DREAL est en attente de l'aboutissement des études de dangers qui définissent les périmètres acceptables pour chaque site pour pouvoir définir précisément, à l'aide de logiciels, le périmètre d'étude du PPRT et se positionner.

M. MARZIN indique également que, TREDI étant une installation de traitement de déchets dangereux, il y aura une réunion spécifique de la CSS sur ce sujet.